CAS - 012 M C.P. - ITINERANCE AU QUEBEC

Commission parlementaire sur l'itinérance

Mémoire présenté par Mme Geneviève Grégoire Directrice générale

La maison du père

Lundi le 29 septembre 2008

Préambule

Depuis bientôt 40 ans, notre Maison, la Maison du Père accueille et accompagne chaque jour l'homme sans-abri avec les limites que nos ressources financières nous imposent. Or, ces ressources sont trop souvent insuffisantes et aléatoires comme vous pourrez le constater en parcourant ce document.

Bien que nos actions soient axées dans l'urgence et le répit à l'itinérant, la Maison du Père travaille également à la prévention de l'itinérance, sujet dont il sera sans doute beaucoup question lors de cette commission. Nous aimerions donc apporter notre point de vue sur le sujet car nous sommes persuadés que nous aurions la possibilité d'être un acteur beaucoup plus important pour la prévention de l'itinérance, si les moyens nous étaient donnés.

Il ne fait aucun doute que les hommes de la rue doivent pouvoir compter sur des services comme ceux offerts par la Maison du Père pour pallier leurs besoins en cas d'urgence. Mais les besoins de l'homme itinérant vont bien au-delà du simple dépannage. C'est pourquoi la Maison du Père a dû développer au cours des années, des outils, des programmes, des services et des modes d'hébergement adaptés à ces hommes afin de les supporter dans leur démarche de réinsertion ou les encadrer convenablement afin d'éviter une détérioration de leur santé physique ou psychologique. Elle a ainsi permis à plusieurs d'entre eux de sortir de la rue et même d'éviter que certains ne s'y retrouvent.

Mais à elle seule et avec les ressources financières dont elle dispose, la Maison du Père ne peut y arriver. Elle doit pouvoir compter sur l'appui de toutes les instances institutionnelles, qu'elles soient médicales, psychosociales, psychiatrique, juridiques ou autres. Or, à cet égard, il y a encore de grands pas à faire si l'on veut redonner à ces hommes les droits auxquels tout citoyen peut prétendre.

Pour la seule année 2007, la Maison du Père a offert 108,000 couchers, plus de 273 750 repas, 109 500 collations et 58 000 vêtements. Les statistiques seront sensiblement les même en 2008, puisque notre espace a atteint ses limites et que bien malgré nous, il nous est impossible en ce moment d'augmenter notre offre de services, bien que nous soyons à même d'observer l'ampleur que prend le phénomène de l'itinérance.

Autre constat également alarmant : nous voyons que les jeunes sans-abri sont de plus en plus jeunes et les aînés de la rue de plus en plus nombreux. L'état de santé mentale et physique des hommes que nous aidons est également éminemment inquiétant. Toutefois, nous limiterons nos propos à ce sujet puisqu'il en est largement question dans les rapports du RAPSIM, du MSSS, et de tous les autres groupes appelés à intervenir ou à étudier le phénomène de l'itinérance pour cette commission.

Par ce mémoire, nous voulons faire état de la situation que nous vivons dans la réalité, et explorer les sources de solutions efficaces pour assurer le respect des droits de l'homme en situation d'itinérance.

Droit à un logement adéquat et financièrement accessible :

Chaque citoyen a droit à un lieu où il peut vivre en sécurité, dans la paix et dans la dignité.

Or, en raison de diverses problématiques dont la désinstitutionalisation et le manque de logement locatif abordable, ce droit est aliéné.

C'est pourquoi la Maison du Père a développé au cours des années, divers modes d'hébergement qui répondent aux besoins de ces hommes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

<u>Le Refuge de la Maison du Père :</u>

Le Refuge de la Maison du Père offre à l'homme en situation d'itinérance un gîte pour une nuit, une <u>réinsertion</u> pour 24 heures.

Pour certains, l'itinérance résulte d'un problème ponctuel : séparation, perte d'emploi, épuisement professionnel, etc. Le Refuge accueille ces hommes qui pour la première fois de leur vie se retrouvent à la rue, sans ressources. La Maison du Père les accueille et leur propose les services d'un intervenant pour les accompagner dans leur démarche, afin qu'ils puissent remédier rapidement à leur situation d'itinérance, puisque le facteur « temps » s'avère fort important pour réduire les risques d'itinérance chronique.

Le refuge accueille également un grand nombre de personnes qui sortent des institutions. Ces hommes proviennent du milieu carcéral, des hôpitaux, des centres-jeunesse, du milieu psychiatrique, des centres de désintoxication, etc. Toutefois rien n'est prévu pour ces hommes à leur sortie alors qu'ils sont sans réseau social ou familial aidant. La Maison du Père devient l'intermédiaire entre ces institutions et la société sans pouvoir bénéficier des appuis financiers et professionnels requis.

Ces hommes qui se trouvent dans une telle situation n'ont pas ''encore'' choisi la rue comme mode de vie, il nous faut être vigilants et être à leur écoute et les aider à se rebâtir dès les premiers jours.

Nous savons que certains ont toutefois choisi la rue comme mode de vie. Ils ne s'habitueront jamais à avoir quatre murs autour d'eux. Ils ont quand même besoin de support et droit à une certaine sécurité. À la Maison du Père, ils ont cette sécurité et surtout, ils doivent se plier à une certaine structure de vie qui les aide à retrouver un respect de soi qui leur fait souvent grandement défaut. Cela passe par l'hygiène, par les vêtements propres et adéquats et à au moins deux repas complets par jour. Par ces simples gestes, on permet à certains d'entre eux de retrouver le goût de la propreté donc du respect de soi et des autres, et éventuellement le goût d'une vie autre que celle de la rue.

Nos intervenants sont à leur écoute, prêts à répondre, au moindre signe, à leur désir de se sortir de la rue. Nous parlons ici de resociabilisation, de retrouver un milieu de vie normal, des habitudes normales, avec notre concours. Réinsérer la société parfaitement pourrait être impossible à bon nombre d'entre eux, souvent inaptes au travail, en raison de grave problèmes de santé mentale, entre autres. Mais nous savons qu'avec un minimum de moyens et de collaboration avec nos partenaires, il nous est possible d'amener ces hommes à un mode de vie décent.

Quand ils passent la nuit à la Maison du Père, ces hommes ne consommeront pas, ne pourront être victimes de violence et seront à l'abri des dangers reliés aux conditions climatiques. N'est-ce pas là un service essentiel auquel ils ont droit.

L'Accompagnement social et le maintien à domicile de la Maison du Père :

Notre service d'accompagnement social et de maintien à domicile veille sur le bien-être d'une cinquantaine d'hommes administrés de façon volontaire, qui ont besoin d'un suivi régulier et d'un bon encadrement, en raison de leurs dépendances ou de leur santé mentale, donc qui présentent un risque élevé d'itinérance.

Certains d'entre eux occupent les studios supervisés de la Maison du Père. D'autres vivent à l'extérieur mais peuvent compter sur le soutien d'un intervenant pour maintenir leur logement dans des conditions favorables afin d'assurer leur stabilité résidentielle et leur sécurité.

Plus de 450 démarches sont effectuées annuellement par cette équipe : gestion du budget mensuel, gestion de la médication, accompagnement chez les professionnels de la santé, les ressources communautaires ou à l'épicerie, soutien à l'entretien du logement, etc.

Par ces services, la Maison du Père apporte une protection à des individus vulnérables, des gens qui pourraient être victimes d'abus ou qui n'ont pas les ressources nécessaires pour veiller à leur bien-être. En tout temps, elle veille à la responsabilisation de ces individus tout en tenant compte de leurs limites et en y suppléant. Grâce à elle, ces hommes peuvent maintenir leur autonomie tout en ayant l'encadrement nécessaire pour assurer la qualité de leur environnement et de leur habitude de vie. De plus graves problèmes de santé physique ou mentale peuvent ainsi être évités, et préviennent clairement un retour ou une dégringolade vers l'itinérance.

La Maison du père a cette expertise, et pourrait apporter son soutien à un plus grand nombre d'hommes si les moyens lui en étaient donnés. Elle pourrait, par exemple, affecter un nombre plus important d'intervenants à l'accompagnement social et disposer d' un plus grand nombre de chambres ou de studios supervisés. En termes de prévention, voilà un terrain où la Maison du Père pourrait apporter une très grande contribution.

La Résidence J.A.DeSève de la Maison du Père :

La Maison du Père veille également aux droits d'hébergement d'un groupe fort vulnérable et de plus en plus important en nombre: les aînés de la rue.

La résidence J.A.De Sève de la Maison du Père accueille 76 hommes de 50 ans et plus, sans domicile fixe, et présentant un problème de dépendance et/ou de santé mentale.

Ces hommes dont la santé est grandement fragilisée, en raison de leur mode de vie, pourraient difficilement survivre sans les soins et les suivis médicaux prodigués par l'équipe de la résidence. Souvent sans famille, ils sont refusés par les autres centres d'hébergement en raison de leur problème d'alcoolisme, de drogue, de jeux et/ou de santé mentale.

La résidence J.A. De Sève assure donc à ces aînés un milieu de vie équilibré en leur offrant des repas sains, des soins d'hygiène, l'administration de leurs médicaments afin d'éviter une consommation inappropriée, de l'accompagnement pour leur rendez-vous médicaux, ainsi qu'un milieu de vie respectueux. Ces hommes qui nous arrivent parfois dans un état très inquiétant, retrouvent au fil du temps un certain équilibre, et pour le temps de leur séjour, une santé certes très relative, mais qu'ils n'auraient pas retrouvé ailleurs. Des efforts sont faits pour les resociabiliser, et pour leur permettre de retrouver les membres de leur famille.

Déjà, nous ne pouvons suffire à la demande d'accueil faute de place et de ressources financières pour en créer. Or, nous observons qu'au cours des prochaines années, de plus en plus d'hommes de cet âge auront besoin d'une résidence, comme la nôtre, adaptée à leur particularité.

Le soutien aux aînés de la rue est donc un autre champ d'expertise que la Maison du Père a su développer au cours des 20 dernières années, et qui pourrait être mis à contribution, avec des moyens adéquats.

Par son expertise, la Maison du Père <u>PEUT</u> et <u>VEUT</u> accorder à ces hommes le droit à un logement adéquat et financièrement accessible. On doit toutefois lui en donner les moyens.

Droit de cité, d'accès à des services et/ou des ressources appropriés :

Le droit d'accès à des services et/ou des ressources appropriés que ce soit en matière médicale, psychosociale, juridique ou d'éducation n'est pas à discuter.

Or, plusieurs hommes en situation d'itinérance ont difficilement accès à ces ressources en raison de la perte de leurs papiers d'identité leur donnant droit à ces services, la lourdeur administrative des institutions, le manque d'un réseau social ou familial aidant.et parfois par le désengagement de certains groupes sociaux dont le milieu bancaire et le marché locatif, par exemple.

Or quand l'accompagnement et le support tardent à venir, la situation peut rapidement s'aggraver, pour l'homme en situation d'itinérance.

C'est pourquoi l'équipe de la Maison du Père s'emploie à soutenir les hommes dans leurs démarches pour accéder aux divers services sociaux et de santé mis à leur disposition. Parmi les services offerts par la Maison du Père, on retrouve :

- remplacement des cartes d'identité perdues;
- démarche auprès de la solidarité sociale;
- démarche auprès des Rentes du Québec;
- démarche auprès de la Pension de vieillesse;
- soutien à la recherche d'un centre pour réinsertion sociale;
- soutien à la recherche d'un centre de désintoxication ou de thérapie;
- accompagnement chez les professionnels de la santé;
- orientation vers les ressources communautaires;
- recherche d'un logement;
- etc.

Par son expertise, la Maison du Père <u>PEUT</u> et <u>VEUT</u> accorder à ces hommes le droit de cité, le droit d'accès à des services et/ou des ressources appropriés. On doit toutefois lui en donner les moyens.

Droit à un revenu décent :

Le droit à un revenu décent nous semble également un droit indéniable pour tout individu.

Or l'homme en situation d'itinérance est souvent sans ressource ou avec des ressources insuffisantes pour lui permettre de combler ses besoins primaires soit se loger, se nourrir et se vêtir convenablement.

C'est dans cette optique que la Maison du Père a adhéré à certains programmes gouvernementaux dont Interagir, afin de permettre à des hommes en situation d'itinérance mais qui désirent entreprendre une démarche de réinsertion sociale, de pouvoir bénéficier d'un stage supervisé afin de développer leurs compétences, d'acquérir de nouvelles habiletés, de sociabiliser afin d'éventuellement retrouver une place sur le marché du travail.

Quelques hommes seulement, inscrits au programme de réinsertion sociale de la Maison du Père « le Transit », peuvent bénéficier de ce programme. Outre la revalorisation de ces hommes, ce programme leur permet de bénéficier d'un revenu un peu plus élevé mais surtout de leur permettre de trouver éventuellement un emploi à l'extérieur dont le revenu serait plus décent.

Toutefois, la Maison du Père déplore les limites imposées par ce programme. Si elle pouvait bénéficier d'un plus grand nombre de places et si elle pouvait compter sur un soutien financier pour la supervision de ces stages, la Maison du Père pourrait permettre à tous les hommes qui s'engageraient dans le programme de réinsertion sociale d'en profiter et de réintégrer le marché du travail plus facilement.

Ceci dit, ce ne sont pas tous les hommes qui bénéficient de nos séjours prolongés, qui seront en mesure de réintégrer le marché du travail, en raison des limites imposées par leur condition mentale et/ou physique. Nous croyons tout de même qu'il faut s'employer à leur trouver des programmes qui leur permettraient de se réaliser et d'apporter leur contribution à la société, tout en leur faisant bénéficier d'un revenu décent.

Assurer un revenu décent à ces hommes, c'est aussi s'assurer de l'acquittement des diverses dépenses essentielles à sa qualité de vie durant toute l'année. Or, nombreux sont les hommes en situation d'itinérance qui éprouvent des difficultés à la gestion de leur budget en raison de leur dépendance ou de leur santé mentale. C'est pourquoi la Maison du Père offre également un service de Fiducie pour l'homme qui en ressent le besoin. Toutefois, ce service, bien qu'essentiel pour la prévention de l'itinérance, nécessiterait un support plus important que celui dont nous disposons à l'heure actuelle.

Par son expertise, la Maison du Père <u>PEUT</u> et <u>VEUT</u> accorder à ces hommes le droit à un revenu décent. <u>On doit toutefois lui en donner les</u> moyens.

Nos principaux défis:

Malgré sa grande volonté de venir en aide à l'homme en situation d'itinérance et de défendre ses droits fondamentaux, la Maison du Père doit reconnaître ses limites au plan financier pour bien mener sa mission.

Notre budget annuel d'opération est d'environ 3 millions et demi de dollars, ce qui est peu, compte tenu du nombre d'hommes que nous desservons et des services qui leur sont offerts. Nos ressources humaines et financières sont insuffisantes pour répondre à tous les besoins. La Maison du Père ne dispose que de 72 employés pour assurer le fonctionnement de tous ses services.

Près du 2/3 de nos revenus proviennent des dons du public. Or, comme pour la majorité des organismes, la collecte de ces fonds s'avère de plus en plus difficile chaque année. Les causes sociales à elles seules ne cessent de se multiplier et celle de la Maison du Père ne figure pas toujours parmi les favorites chez les donateurs potentiels en raison des nombreux préjugés qui entourent la problématique de l'itinérance.

Les défis de la Maison du Père sont donc immenses, puisqu'en plus de veiller au mieuxêtre de la population vulnérable qu'elle soutient, elle doit sans cesse se battre pour assurer sa propre survie.

Ses administrateurs doivent consacrer énormément d'énergie afin de faire reconnaître l'importance de son apport social et par conséquent d'obtenir le soutien financier et les outils appropriés pour réduire les conséquences que les conditions reliées à l'itinérance ont sur la santé et le bien-être de ces personnes vulnérables.

Au plan gouvernemental, les sources de financement sont encore trop faibles et souvent non-récurrentes. Cette insécurité permanente sur le plan financier ne nous permet pas d'assurer le maintien des bonnes initiatives, la rétention du personnel qui s'y sera dévoué et les effets sur la population itinérante.

Jusqu'ici, les grands refuges de Montréal ont été capables d'exprimer leurs besoins afin de subvenir aux exigences de base des hommes itinérants; il nous semble que les subventions devraient s'articuler tout simplement autour de ces besoins puisque leur nécessité à été largement démontrée et approuvée par les diverses instances.

Nombre de subventions sont présentées sous forme de « projets » dont la lourdeur administrative est décourageante et dont la reconduite d'une année à l'autre demeure incertaine. Il nous faut alors déployer des trésors de créativité pour tout simplement pouvoir répondre à des services essentiels et urgents pour la population itinérante.

Nous comprenons la nécessité de « projets », en particulier lorsqu'il s'agit des infrastructures, que l'on peut bien délimiter dans le temps. Mais ce concept ne peut s'appliquer au réel du quotidien de nos refuges, à l'urgence qui frappe chaque jour à notre porte.

Cette précarité financière a également un effet indéniable sur la gestion humaine de la Maison: elle entraîne entre autres de sérieux problèmes de rétention du personnel. La Maison du Père est souvent la porte d'entrée de jeunes travailleurs diplômés avec peu d'expérience de travail. Faute de pouvoir leur verser un salaire répondant à leur formation et à leur charge de travail, ces jeunes sont rapidement tentés de trouver de meilleures conditions ailleurs dans le réseau.

Les conséquences de ces portes tournantes ont un effet néfaste tant sur la clientèle qui aurait besoin d'un minimum de stabilité dans son cheminement que sur l'ensemble des équipes de travail.

De plus, faute d'un soutien financier adéquat, il nous est difficile de leur proposer des plans de formation adaptés à l'évolution de la tâche à accomplir et à la complexité des problématiques auxquelles ils sont confrontés. Nous avons grandement besoin de nos intervenants sur le terrain, il nous est donc difficile de les libérer pour des besoins de formation sans affecter le bon roulement des opérations.

Autre constat, la Maison du Père doit de plus en plus accueillir des personnes dont l'état de santé, d'incapacité physique ou de désorganisation dépasse de très loin sa mission et sa capacité. Les hôpitaux, les centres psychiatriques, les centres de détention et même Immigration Canada, nous référent fréquemment des gens sans tenir compte de notre mandat, de notre capacité d'accueil et de notre manque de soutien professionnel sur le plan médical et psychiatrique.

Afin d'assurer la sécurité des hommes que nous hébergeons ainsi que celle des bénévoles et des employés qui les accompagnent, nous ne pouvons accueillir les hommes dont la condition physique ou psychologique est très précaire ou qui pourrait représenter un danger pour nos hommes plus vulnérables. Nous n'avons ni les ressources financières, ni les ressources professionnelles adéquates pour assumer une telle responsabilité.

Par son expertise des hommes de la rue et de leur problématique, la Maison du Père devrait plutôt pouvoir bénéficier d'un accès privilégié auprès de ces institutions lorsqu'elle se retrouve en présence d'un cas trop lourd.

CONCLUSION

Il nous apparaît essentiel de répéter l'importance de solidifier les partenariats entre nos refuges et les divers intervenants de la communauté avec lesquels nous sommes en interaction, que ce soit le milieu hospitalier, psychiatrique, judiciaire, social, etc.

Il peut arriver que le syndrome du 'Pas dans ma cour' se retrouve à l'intérieur même des réseaux gouvernementaux, en raison des diverses problématiques reliées à la population itinérante. Ce n'est pas le cas pour notre institution et nous faisons tout en notre pouvoir pour éviter que ces hommes se retrouvent dans un dédale administratif infernal.

La Maison du Père VEUT et PEUT aider les hommes en situation d'itinérance mais on doit toutefois lui en donner les moyens.

Nos projets sont nombreux:

- augmenter notre nombre de lits puisque la demande est sans cesse croissante;
- répondre à un plus grand nombre de demande d'accompagnement pour les hommes en réinsertion sociale;
- prolonger le suivi après la réinsertion afin de réduire les risques de rechute;
- répondre à un plus grand nombre de demande de soutien à domicile afin de réduire les risques d'itinérance;
- compter sur une plus grande accessibilité des ressources en santé mentale;
- compter sur une plus grande accessibilité des services de soutien au revenu;
- compter sur un bassin plus important de logements sociaux et de maisons de chambres pour favoriser la réinsertion;
- bénéficier des équipements et des ressources médicales adaptés au besoin de ses aînés:
- faire du travail de terrain en prévention de l'itinérance.

Nous souhaitons donc:

Que la Commission par cet exercice comprenne plus clairement les multiples réseaux dont notre maison a besoin pour faire un travail de première ligne efficace auprès des itinérants;

Qu'il en résulte une meilleure concertation entre nous tous, et qu'un accès plus rapide aux services experts soit développé;

Que des budgets récurrents soit à la disposition de la Maison du Père afin qu'elle puisse poursuivre son travail essentiel auprès des itinérants.